

MAIRIE DE COTTÉVRARD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 janvier 2015 - Séance n°1

L'an deux mil quinze, vingt-deux janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Cottévrard, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Fabrice GAMELIN, Catherine COLLET, Martine BIZET, Pierre ALEXANDRE, Dorothée AUBERT, Elizabeth EICHE-CRONENBERGER, Dominique POTHIN.

Était excusé : Mesdames et Messieurs Marie-Odile SIMOTTEL, Franck ERNST, Charles ROUSSIGNOL

Était absent : néant

Madame Catherine COLLET a été élue secrétaire de séance.

Date de Convocation: 15/01/2015

Date d'affichage : 15/01/2015

Nbre de Conseillers : En exercice : 11

Présents : 08

Absents : 03

Après lecture du compte rendu de la réunion du 11 décembre 2014, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.

1. Réfection de l'ancienne classe

Il semble nécessaire de demander des devis pour la réfection de l'ancienne classe plus particulièrement pour l'électricité, le revêtement de sol, la dépose et la repose de la chaudière ainsi que pour l'accès à celle-ci par une rampe handicapée.

2. Réfection du clocher

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les documents administratifs nécessaires et de déposer un dossier DETR en préfecture.

3. Projet d'effacement de réseau et EP

Le Conseil Municipal décide de mettre en attente le projet d'effacement de réseau et EP route de la sablière par le SDE 76. Ce projet sera réexaminé plus attentivement lors du vote du budget.

4. Projet de remplacement ballon

Le Conseil Municipal décide de mettre en attente le projet de remplacement de ballon route de la sablière et rue Saint Fiacre par le SDE 76. Ce projet sera réexaminé plus attentivement lors du vote du budget.

5. Création du Comité d'Animation

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au Comité d'Animation une subvention de 1 500€ pour l'année 2015.

6. Bureau de vote

En raison des élections départementales des 22 et 29 mars 2015, le bureau de vote sera organisé de la manière suivante :

Le 22 Mars 2015 :

8 Heures / 10 Heures	Messieurs Pierre Alexandre / Jean-Claude HAUTECOEUR
10 Heures / 12 Heures	Madame et Monsieur Catherine COLLET / Fabrice GAMELIN
12 Heures / 14 Heures	Mesdames Dominique POTHIN / Dorothée AUBERT
14 Heures / 16 Heures	Madame Catherine COLLET
16 Heures / 18 Heures	Madame et Monsieur Martine BIZET / Jean-Claude HAUTECOEUR

Le 29 Mars 2015 :

8 Heures / 10 Heures	Mesdames et Messieurs Pierre Alexandre / Jean-Claude HAUTECOEUR / Martine BIZET
10 Heures / 12 Heures	Madame et Monsieur Catherine COLLET / Fabrice GAMELIN
12 Heures / 14 Heures	Mesdames Dominique POTHIN / Dorothée AUBERT
14 Heures / 16 Heures	Madame Catherine COLLET
16 Heures / 18 Heures	Messieurs Fabrice GAMELIN / Jean-Claude HAUTECOEUR

7. Assurances

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'assurance auto-mission collaborateurs de GROUPAMA et autorise monsieur le maire à signer le nouveau contrat.

Il conviendra en Octobre 2015 de résilier l'assurance GAN qui se révèle en l'espèce faire doublon avec celle de GROUPAMA et cela pour les mêmes garanties.

8. Questions diverses

• Devis Hydrogéologue

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'hydrogéologue relatif au suivi du projet de reconstruction de la station d'épuration de COTTEVRARD pour un montant total de 1 363.50 €.

Ce coût comprend le recueil, l'analyse des documents, la visite de terrain, avis hydrogéologique, les frais de déplacement et enfin l'édition des documents.

• Départ de la commune de BRACQUETUIT et de CROPUS de la COMCOM BOSC D'EAUWY

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de voter contre le départ des communes de BRACQUETUIT et de CROPUS de la COMCOM du BOSC d'EAUWY.

• Modification des statuts de la COMCOM BE

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter pour les révisions statutaires de la COMCOM BE suivantes :

1 – Compétences optionnelles au 2.4 Actions sociales d'intérêt communautaire : « Soutien au tissu associatif : Les associations du territoire pourront transmettre leur demande de subvention inhérente à la mise en place d'un projet, à la dotation d'équipements ou à l'organisation d'une manifestation exceptionnelle. Cette demande sera examinée en commission qui décidera de l'attribution ou non du montant de l'aide financière ou matérielle. »

2 – Compétences complémentaires, deuxième point : « Aménagement numérique et déploiement du très haut débit visé à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités territoriales. »

• Proposition loc du photocopieur Rex-Rotary

Le Conseil Municipal décide de mettre en attente les propositions de Toshiba et Rex-Rotary. Ce projet sera réexaminé plus attentivement dans un an lors du terme du contrat de maintenance actuel liant la mairie de COTTEVRARD et la société TOSHIBA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.